

Guide EDOF

Créer et gérer une offre de formation en blocs de compétences

V.3.2 du 30/10/2023

Sommaire

1. Blocs de compétences, de quoi parle-t-on ? 2
2. Créer une offre de formation en blocs de compétences sur EDOF 4
3. La proposition de commande (devis) au titulaire de compte..... 10

Pour une utilisation optimale d'EDOF, nous vous conseillons d'utiliser les navigateurs suivants :



Google Chrome



Mozilla Firefox



Safari



Microsoft Edge

Pour des raisons de sécurité informatique, de compatibilité, de performances et de confort d'utilisation, nous vous conseillons de toujours disposer de la dernière version mise à jour de votre navigateur proposé par son éditeur.

1. Blocs de compétences, de quoi parle-t-on ?

Dans sa « [Note relative aux blocs de compétences](#) » France compétences rappelle le cadre juridique des blocs de compétences, leur définition et leur finalité :

« La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a introduit les blocs de compétences comme « parties identifiées de certification professionnelle, classées au sein de ce répertoire », en le mettant en relation avec les dispositions relatives aux formations éligibles au compte personnel de formation (CPF). »

« La définition législative des blocs de compétences est prévue à l'art. L. 6113-1 du code du travail : « Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées. »

« Les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus de VAE, ou d'un combinatoire de ces modalités d'accès. Ils permettent également l'inscription dans une logique de filière de formation. »

Toute certification professionnelle, inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), a vocation à être découpée en blocs de compétences.

Les certifications enregistrées au Répertoire Spécifique (RS) ne sont pas concernées.

Un bloc de compétences n'est pas un module de formation et ne fait pas référence à un contenu de formation.

Une action de formation visant la validation d'un bloc de compétences est éligible au financement par le Compte Personnel de Formation (CPF) - Article L6323-6 du Code du travail :

*« Sont éligibles au compte personnel de formation les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national prévu à l'article L. 6113-1, **celles sanctionnées par les attestations de validation de blocs de compétences** au sens du même article L. 6113-1 et celles sanctionnées par les certifications et habilitations enregistrées dans le répertoire spécifique mentionné à l'article L. 6113-6 comprenant notamment la certification relative au socle de connaissances et de compétences professionnelles. »*

Exemple d'une certification découpée en blocs de compétences :

Certification RNCP 37522 - Chef de projet en rénovation énergétique

▼ **BLOCS DE COMPÉTENCES**

RNCP37522BC01 - Analyse technique et comportementale du bâtiment afin de préparer le projet de rénovation énergétique

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Analyser les besoins du client sur la base d'interviews, d'enquêtes ou de visites afin de réaliser le cadrage d'un projet de rénovation énergétique répondant à l'ensemble des problématiques énoncées en prenant en compte ses objectifs et ses capacités financières et techniques</p> <p>Créer une base documentaire en collectant, auprès du maître d'ouvrage, les documents permettant de caractériser l'état énergétique et architectural du bâtiment afin de calibrer le projet</p> <p>Analyser l'environnement du bâtiment et l'impact de celui-ci sur le projet de rénovation énergétique en réalisant des mesures (topographiques, environnementales, ...) des et relevés afin de proposer une stratégie de rénovation adaptée</p> <p>Identifier les supports et matériaux constitutifs de l'enveloppe du bâtiment (isolants, menuiseries), les systèmes énergétiques du bâtiment et leurs caractéristiques en réalisant des relevés thermiques/hygrothermiques et en prenant des mesures à l'aide des outils spécifiques (télémètre laser) pour disposer d'informations précises permettant d'adapter le projet de rénovation énergétique</p> <p>Identifier les éventuelles pathologies du bâtiment ou les risques qu'il présente par des observations, mesures ou sondages afin de prévenir les aléas ou difficultés potentielles dans le déroulement du projet de rénovation</p> <p>Analyser les différents diagnostics énergétiques réalisés sur le bâtiment (en particulier : diagnostic de</p>	<p>Etude de cas : examen permettant la rédaction d'un projet de rénovation énergétique à partir d'une documentation fournie</p>

Un bloc de compétences comporte :

- ✓ un numéro : **RNCP37522BC01**
- ✓ un intitulé : « Analyse technique et comportementale du bâtiment afin de préparer le projet de rénovation énergétique »
- ✓ la liste des compétences du bloc
- ✓ la ou les modalités d'évaluation à mettre en œuvre pour valider le bloc de compétences.

Chaque bloc de compétences donne lieu à l'organisation d'une évaluation permettant la vérification de la maîtrise des compétences attestées au sein du bloc.

Chaque validation de bloc est sanctionnée par une attestation de réussite.

2. Créer une offre de formation en blocs de compétences sur EDOF

Ce guide est complémentaire au guide « Créer et gérer une offre éligible au CPF », dont vous devez prendre connaissance avant de créer une offre.

A ce jour, vous ne pouvez pas, dans le catalogue sur EDOF, sélectionner un ou plusieurs blocs de compétences d'une même certification ; vous ne pouvez pas non plus rattacher plusieurs certifications à une même offre.

Aussi, pour éviter une démultiplication des offres dans votre catalogue, il est préférable de créer :

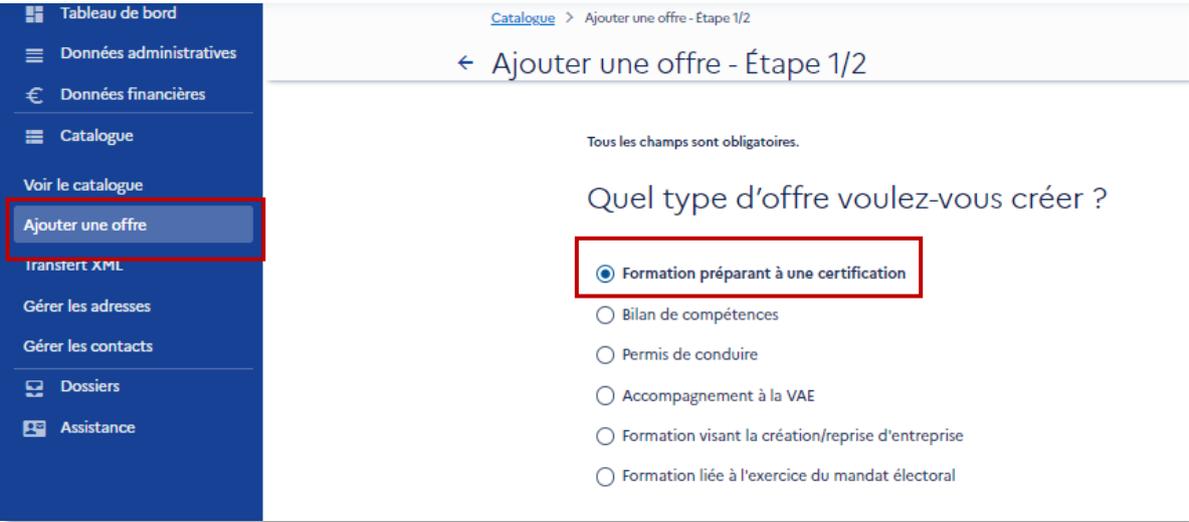
- **Une offre par bloc de compétences**, si votre formation ne vise qu'un seul bloc d'une certification ;
- **Une offre pour plusieurs blocs de compétences**, si votre formation vise plusieurs blocs d'une certification ;
- **Une offre pour l'ensemble des blocs de compétences**, si votre formation vise l'intégralité d'une certification.

Il vous sera toujours possible d'adapter le contenu d'une formation dans votre proposition de commande, notamment si un titulaire de compte souhaite n'être formé qu'à une partie de la certification. Dans un dossier de formation, vous pouvez réduire le contenu d'une formation, pas l'augmenter !

Si vous proposez une offre de formation visant l'acquisition des compétences d'un ou plusieurs blocs, nous vous invitons à suivre les instructions de saisie suivantes.

1

Créez une offre en cliquant sur l'entrée « Ajouter une offre » dans le menu, puis sélectionnez le type d'offre « Formation préparant à une certification ».



Catalogue > Ajouter une offre - Étape 1/2

← Ajouter une offre - Étape 1/2

Tous les champs sont obligatoires.

Quel type d'offre voulez-vous créer ?

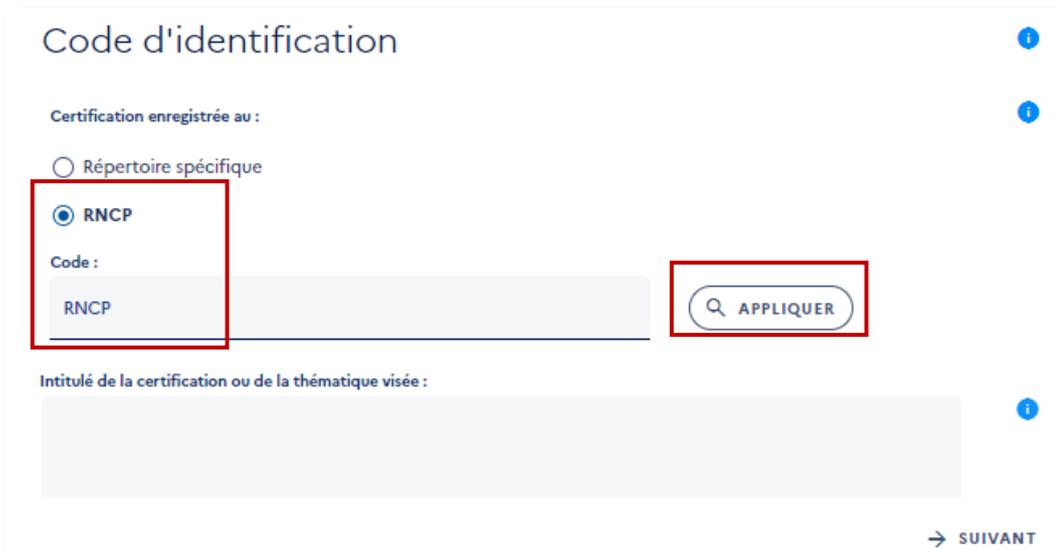
- Formation préparant à une certification
- Bilan de compétences
- Permis de conduire
- Accompagnement à la VAE
- Formation visant la création/reprise d'entreprise
- Formation liée à l'exercice du mandat électoral

Nous vous rappelons que votre organisme doit avoir la certification qualité Qualiopi « actions de formation » pour pouvoir faire cette sélection.

2

Vous devez ensuite indiquer à quelle certification est rattachée votre offre.

Vous sélectionnez le répertoire dans lequel est inscrit la certification (RNCP) et vous saisissez le code d'identification de la certification.



Code d'identification

Certification enregistrée au :

Répertoire spécifique

RNCP

Code :

RNCP

APPLIQUER

Intitulé de la certification ou de la thématique visée :

SUIVANT

Vous ne saisissez que les chiffres du code, le préfixe « RNCP » étant pré-rempli, avant de cliquer sur le bouton « APPLIQUER ». L'intitulé de la certification remonte automatiquement.



Code d'identification

Certification enregistrée au :

Répertoire spécifique

RNCP

Code :

RNCP
34788

APPLIQUER

Intitulé de la certification ou de la thématique visée :

Vendeur conseil en voyages d'affaires et tourisme

SUIVANT

Nous vous rappelons que la certification doit être active et que votre établissement doit disposer de l'habilitation à former à cette certification.

Vous cliquez sur le bouton « SUIVANT » pour passer à la deuxième partie du formulaire.

Dans cette deuxième partie, vous pouvez vérifier les informations propres à la certification : son code, sa date de fin de validité, l'organisme certificateur, le niveau de la certification et l'intitulé de la certification, sous forme de lien.

Vendeur conseil en voyages d'affaires et tourisme

Code de la certification : RNCP34788

Date de fin de la certification : 23/07/2025

Intitulé de la certification ou de la thématique visée :
Vendeur conseil en voyages d'affaires et tourisme

1 Organisme certificateur : AFTRAL

2 Niveau à la sortie de la formation : NIVEAU 5 (BAC+2 : DEUG, BT, DUT...)

Vous pouvez consulter la fiche de la certification en cliquant sur le lien, qui renvoie sur le site de France compétences. **Vous avez ainsi accès directement au descriptif des blocs de compétence si nécessaire.**

3 Vous renseignez ensuite un identifiant interne pour cette nouvelle formation. Il s'agit du **code produit** que vous utilisez en interne pour cette formation, dans le cadre de votre propre nomenclature de catalogue de formation.

Votre identifiant interne

Veuillez renseigner un identifiant interne afin de poursuivre votre saisie.

🔍 VÉRIFIER

Une fois votre identifiant interne saisi, cliquez sur le bouton « VÉRIFIER ». Cette opération permet de vérifier si, dans votre catalogue EDOF, cet identifiant n'est pas déjà utilisé pour une autre formation. Cela évite donc les doublons.

4 Vous renseignez ensuite l'intitulé de votre offre. **Vous devez y inscrire le numéro du ou des blocs de compétences visés, ainsi que son intitulé exact** (toutefois, si ce dernier est trop long par exemple, vous pouvez le reformuler ou le simplifier).

Intitulé de votre offre

Vendeur conseil en voyages d'affaires et tourisme - BC02 Vendre et composer des voyages individuels

Exemple de reformulation / simplification :

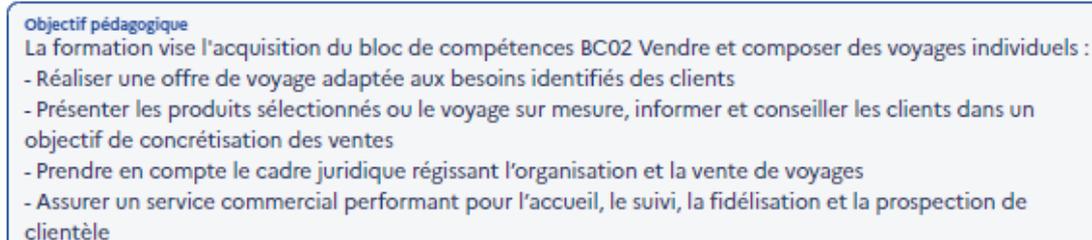
- Intitulé exact du bloc RNCP37522BC02 : « Définir une stratégie de rénovation énergétique intégrant une dimension financière adaptée afin de répondre aux attentes de performance du maître d'ouvrage »
- Intitulé de l'offre reformulé : « Chef de projet en rénovation énergétique – BC02 Définir une stratégie de rénovation »

5 Sélectionnez l'objectif général de la formation « **Certification** » dans la liste déroulante proposée.



Objectif général
Certification

6 Vous mentionnez ensuite les objectifs pédagogiques de votre formation, c'est-à-dire quelles sont les compétences que le stagiaire va développer en suivant la formation. **Dans ce champ, vous devez indiquer le ou les blocs visés par votre offre, en plus des compétences visées.**



Objectif pédagogique
La formation vise l'acquisition du bloc de compétences BC02 Vendre et composer des voyages individuels :
- Réaliser une offre de voyage adaptée aux besoins identifiés des clients
- Présenter les produits sélectionnés ou le voyage sur mesure, informer et conseiller les clients dans un objectif de concrétisation des ventes
- Prendre en compte le cadre juridique régissant l'organisation et la vente de voyages
- Assurer un service commercial performant pour l'accueil, le suivi, la fidélisation et la prospection de clientèle

529 / 3000 caractères

Il est recommandé de rester synthétique pour ne pas nuire à la lisibilité des objectifs sur le portail ou l'application Mon Compte Formation.

7 Vous saisissez ensuite **le contenu de votre formation**. Vous présentez dans ce champ les différents sujets traités dans la formation ; nous vous conseillons d'être synthétique pour une meilleure lisibilité par le titulaire du compte.

Si votre offre vise un ou plusieurs blocs de compétences, le contenu doit refléter l'intégralité des apprentissages nécessaires à l'acquisition du ou des blocs de compétences.

Dit autrement, il est interdit de vendre une formation qui ne vise qu'une partie d'un bloc de compétences. Pour rappel, un bloc de compétences n'est pas un module de formation.

En revanche, **vous pourrez individualiser votre proposition de commande** par un contenu adapté au profil de votre futur stagiaire. Il - elle bénéficie peut-être d'acquis sur lesquels il - elle n'a pas besoin d'être formé pour se présenter aux évaluations du ou des blocs visés. En tout état de cause, ce dernier doit être inscrit aux épreuves prévues du bloc dans votre commande. **Nous vous recommandons d'inscrire votre stagiaire aux épreuves dès son entrée effective en formation.**

8 Vous renseignez ensuite **les points forts**. Ce champ vous permet de mettre en avant les points forts de votre offre, de votre organisme, de vos intervenants, etc., tout en restant factuel et objectif.

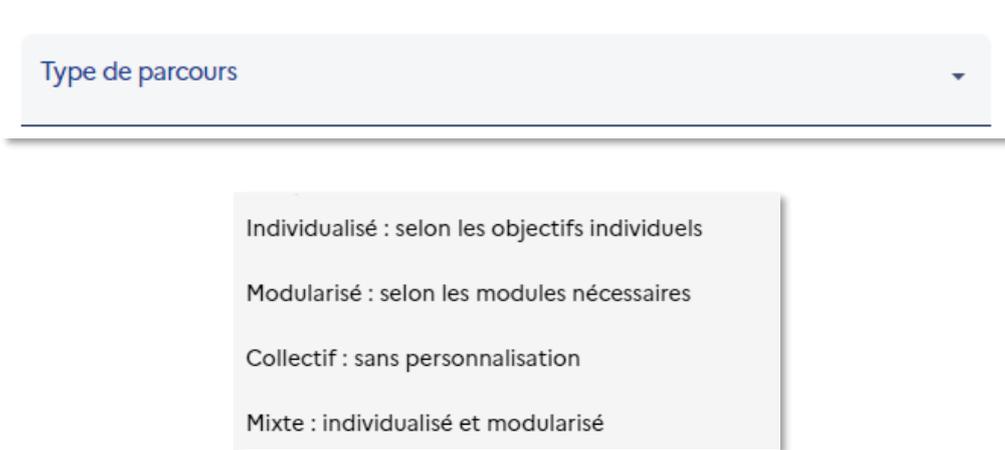
Points forts
Décrire les points forts de votre offre

Vous pouvez par exemple citer le taux de réussite au passage de la certification ou du bloc de compétences ! Evitez la reformulation des objectifs pédagogiques ou du contenu de votre offre...

9 Vous devrez indiquer ensuite les résultats attendus de la formation, c'est-à-dire **les conditions et modalités (qui, quand, où, comment) d'inscription et de déroulement des épreuves de validation du ou des blocs de compétences visés**. Ces informations sont indiquées dans le référentiel de la certification. Vous adapterez ces informations en fonction de votre statut (organisme formateur ou organisme formateur et évaluateur).

Résultats attendus
Validation du bloc de compétences RNCP347888BC02 - Vendre et composer des voyages individuels.
Modalités d'évaluation :
- Epreuve orale réalisée sur la base d'une mise en situation de travail reconstituée à partir d'études de cas (45 minutes)
- Epreuve écrite réalisée sur la base d'une mise en situation de travail reconstituée à partir de questions, d'études de cas ou de documents (2 heures)
Les épreuves se déroulent au Centre d'examen – 1 place Albert 1er – 06000 Nice.
Prochaines sessions : le 12/10/2023 ; le 09/11/2023

10 En dernier lieu, vous choisissez **le type de parcours**, dans la liste déroulante. Vous déterminez le type de parcours en fonction de la façon dont vous l'adaptez au stagiaire.



Type de parcours ▼

- Individualisé : selon les objectifs individuels
- Modularisé : selon les modules nécessaires
- Collectif : sans personnalisation
- Mixte : individualisé et modularisé

Une fois votre offre créée, vous pourrez créer des actions puis des sessions.

Consultez nos guides afférents dans votre portail d'information, rubrique « [Guides](#) » !

La Caisse des dépôts effectue des contrôles réguliers ou aléatoires sur le catalogue des organismes de formation et auprès des titulaires de compte afin de :

- ✓ S'assurer que les offres en blocs de compétences sont correctement renseignées.
- ✓ Vérifier l'inscription des stagiaires aux évaluations du bloc de compétences visé.
- ✓ Vérifier, auprès des titulaires de compte CPF, la délivrance de ou des attestations de bloc de compétences s'ils sont réussis.

Nous vous invitons à modifier/archiver/supprimer les offres qui ne correspondent pas à ces modalités de création. Cette action n'a pas d'incidence sur les dossiers en cours issus de ces offres.

3. La proposition de commande (devis) au titulaire de compte

Nous vous rappelons que la proposition de commande que vous adressez au titulaire via la plateforme équivaut à/a valeur de convention ou contrat de formation.

Conditions Générales – Article 2 OBJET

« ...Dans les relations entre les Titulaires de compte et les Organismes de formation, les CGU définissent les engagements réciproques des deux Parties relatifs aux conditions de choix et d'exécution des Actions de formation, étant précisé que **ces CGU valent contrat entre les Titulaires de compte et les Organismes de formation pour toute Action de formation acquise au travers de la Plateforme** ; la CDC n'intervenant pas dans cette relation contractuelle née à cette occasion entre un Organisme de formation et un Titulaire de compte. **Aucun autre document contractuel ne sera signé entre les Organismes de formation et les Titulaires de compte pour les Actions de formation choisies au travers de la Plateforme.** ».

Lorsqu'un titulaire vous adresse une demande d'inscription via la plateforme, il le fait à partir de votre offre publiée sur Mon Compte Formation. Cette offre, comme vu précédemment, peut viser l'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences, voire la certification complète.

Lorsque le titulaire envoie sa demande d'inscription, le dossier de formation ainsi créé reprend le contenu de votre offre catalogue.

Il vous revient alors de prendre contact avec le titulaire pour vous assurer que ce contenu correspond bien à son projet professionnel.

Vous avez la possibilité d'individualiser le parcours du titulaire dans la proposition de commande que vous lui renverrez, une fois sa demande d'inscription validée.

Vous pouvez ajuster le contenu de la formation, les dates de session, le prix de l'action, les résultats attendus... directement dans le dossier de formation.

Consultez le guide « [Gérer une demande d'inscription \(dossier à traiter\)](#) » pour savoir comment faire.

En tout état de cause, vous êtes responsable de son inscription au passage des épreuves (évaluation) du ou des blocs de compétences visé(s) dans la commande.